

Code unité 15100	Nmr P.V. 01445	Année 2015	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

TÉMOIN

Nmr pièce 02	N° feuillet 1 / 2
------------------------	-----------------------------

Le mercredi 11 novembre 2015 à 08 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : _____

« « « Je me présente ce jour à votre unité suite à mon appel téléphonique d'hier, au cours duquel je vous ai fait part d'un phénomène particulier que j'ai pu observer dimanche dernier, lors de mon retour du travail. _____

« « « Je suis sapeur pompier professionnel et je suis en poste au sein de l'aéroport de RODEZ. Dimanche dernier, j'ai terminé mon service à 00H10 environ. J'ai regagné mon domicile en empruntant le RD 840, en passant par Nuces puis VALADY. Je circulais en voiture. _____

« « « Lorsque j'ai traversé Nuces, à la sortie, j'ai eu l'impression d'apercevoir des leurs jaunes qui se déplaçaient assez rapidement dans le ciel, sur ma droite. Ça m'a fait drôle mais je n'y ai pas prêté plus attention. J'ai poursuivi ma route, et quand je suis arrivé au virage dit « du Préfet », je me suis retrouvé face au même phénomène. J'avais une vue parfaite sur la vallée de SAINT CHRISTOPHE VALLON à cet endroit. _____

« « « J'ai donc pu apercevoir plusieurs lueurs de couleur jaune orangée, je pense au moins 5 ou 6. Elles se déplaçaient en se suivant à une distance de 100 mètres environ. Ces leurs se déplaçaient en faisant une boucle. Selon moi, ces leurs se déplaçaient entre les communes de CLAIRVAUX D'AVEYRON et VALADY. _____

« « « Je ne me suis pas arrêté, mais j'ai ralenti, puis j'ai regagné mon domicile à VALADY. Une fois chez moi, j'en ai parlé à mon fils, et nous avons regardé par le Vélux de la toiture. Ensemble nous toujours pu constater le même phénomène et j'ai décidé de prendre une photo avec mon téléphone portable. J'ai pu observer ces leurs pendant environ 15 à 20 minutes au total. _____

Question : le déplacement de ces leurs occasionnait-il du bruit ?

Réponse : non il n'y avait aucun bruit. Il n'y avait pas non plus de vent, de nuages. _____

Question : en dehors de ces leurs, avez-vous remarqué des formes particulières ?

Réponse : non je n'ai vu que les leurs jaunes orangées. _____

Question : selon vous, à quelle altitude pouvaient se déplacer ces leurs ?

Réponse : je dirai entre 100 et 150 mètres environ en moyenne, mais parfois elles se déplacées plus haut. _____

Question : ces leurs se déplaçaient lentement, rapidement ?

Réponse : elles se déplaçaient assez rapidement, peut-être comme le déplacement d'un hélicoptère, voir plus vite. _____

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : au bout de 15 - 20 minutes, dans quelle direction ces leurs ont elles disparues ?

Réponse : elles sont parties en direction de CASSAGNES COMTAUX à une altitude de plus en plus élevée, jusqu'à ne plus les voir. Après, je ne les ai plus revus. Il faut dire que je n'ai pas continué à observer le ciel non plus.

« « « Je vous remet une copie du cliché photographique que j'ai réalisé à l'aide de mon téléphone portable.

Question : selon vous, quelle taille pouvaient avoir ces lueurs ?

Réponse : je n'en ai aucune idée, c'est difficile à estimer, il faisait nuit noire. Ce n'était pas plus gros qu'un petit avion ou un hélicoptère.

Question : voyez-vous autre chose à préciser ?

Réponse : non.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

12330, le 11 novembre 2015 à 08 heures 55 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité 15100	Nmr P.V. 01445	Année 2015	Nmr dossier justice	TÉMOIN	Nmr pièce	N° feuillet 1 / 2
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	---------------	-----------	-----------------------------

Le samedi 21 novembre 2015 à 17 heures 45 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : _____

« « « Je me présente ce jour à votre unité, afin d'apporter mon témoignage concernant le phénomène que nous avons remarqué, avec mon père, au cours de la nuit du samedi 07 au dimanche 08 novembre dernier. _____

« « « Le samedi soir, je suis rentré à la maison entre 23 heures et minuit environ, en même temps que mon père qui revenait de son travail, au centre de secours de l'aéroport. Tout de suite, mon père m'a fait part qu'il avait remarqué un phénomène particulier dans le ciel, et m'a invité à le constater par moi même, car il était toujours visible. J'ai alors pu constater la présence de plusieurs lumières, de couleur jaune, je dirai un peu comme les anciens phares de voiture. Elles étaient distantes les unes des autres, avec des écarts bien respectés. Elles ne clignotaient pas mais restaient fixes en permanence. Lorsque je les ai vues, ces lueurs montaient en altitude, puis à un certain moment, elles disparaissaient à l'horizontale, chacune à leur tour. Elles montaient à une allure assez lente, mais par contre leur vitesse accélérât lorsqu'elles partaient à l'horizontale. Je dirai qu'elles étaient espacées d'une distance que je peux estimer à environ un kilomètre. _____

Question : ces lueurs se déplaçaient à une altitude plutôt élevée ou plutôt basse ?

Réponse : je dirai assez élevée. _____

Question : selon vous, ces lueurs étaient d'une taille conséquente ou plutôt petite ?

Réponse : je dirai qu'elles étaient assez petites, mais par contre on les voyait très bien. Depuis chez moi, je peux voir la vallée entre PANAT et CASSAGNES COMTAUX. Je pense que ces lueurs étaient encore plus loin. A mon avis, elles étaient petites en raison de leur éloignement. _____

Question : selon vous, ces lueurs pouvaient elles être attribuées à un objets volant quelconque ?

Réponse : cela me paraît peu probable car elles montaient à la verticale, puis accéléraient rapidement à l'horizontale. Je ne pense pas qu'un avion ou un hélicoptère puisse voler de la sorte. _____

Question : en dehors de la lueur, auriez-vous distingué une forme particulière ?

Réponse : non, la lueur était de forme ronde. _____

Question : selon vous, ce phénomène à duré combien de temps ?

Réponse : je dirai environ 35 minutes. En fait, une lueur montait assez lentement, pendant environ cinq minutes, puis elle disparaissait à l'horizontale en accélérant. Ce même phénomène s'est reproduit une dizaine de fois je pense. C'était vraiment étrange. _____

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : les déplacements de ces lieux étaient ils associé à un bruit quelconque ?

Réponse : non aucun bruit. Ca devait être éloigné je pense.

Question : selon vous, ces lieux pouvaient elles être associées au déplacement d'un drone ?

Réponse : non ça ne me paraît peu probable. Je ne connais pas d'appareil qui pourrait faire ça et ça ne faisait aucun bruit.

Question : voyez-vous autre chose à préciser ?

Réponse : non je ne vois pas.

Question : savez-vous si d'autres personnes auraient pu assister à ce même phénomène ?

Réponse : non je l'ignore.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 21 novembre 2015 à 18 heures 15 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité 15100	Nmr P.V. 01445	Année 2015	Nmr dossier justice	TÉMOIN	Nmr pièce	N° feuillet 1 / 1
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	--------	-----------	-----------------------------

Le samedi 16 janvier 2016 à 15 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : _____

« « « Je prends connaissance de l'objet de mon audition ce jour. _____

« « « Je demeure la commune de VALADY. Un soir du mois de novembre, il me semble que c'était un samedi, je promenais mon chien devant la maison. Il devait être un peu avant minuit, sans aucune certitude. De ma position, j'ai pu observer une lumière ronde, de couleur blanc - jaune, de la taille d'un gros projecteur environ. De ma position, je dirai que cette lumière se trouvait à peu près au niveau du virage du Préfet, sur l'axe DECAZEVILLE - RODEZ. Cette lumière était stable, elle ne bougeait pas. Sur le fait, je ne me suis pas inquiété, car je pensais que ça pouvait être un drone. _____

Question : pendant quelle durée avez-vous pu observer cette lumière ?

Réponse : je dirai pendant un quart d'heure environ, le temps de promener mon chien. Après je suis rentré chez moi. Ce soir là le ciel était dégagé, il n'y avait pas de nuage. _____

Question : avez-vous entendu un bruit quelconque ?

Réponse : non aucun bruit. _____

Question : avez-vous remarqué une forme quelconque ?

Réponse : non, j'avais la lumière derrière moi. Par contre, il n'y avait pas de grosse forme. C'est pour cela que j'ai fait allusion à un drone. _____

Question : vous dites avoir eu connaissance que M. _____, demeurant également VALADY, a pu également remarquer un phénomène particulier ce soir là. Savez-vous exactement ce qu'il a vu ?

Réponse : oui j'en ai parlé avec lui et il m'a dit qu'il avait vu plusieurs lumières. Par contre je pense que moi je l'ai vu avant lui, un peu plus tôt. Lui se trouvait au niveau du virage du Préfet quand il a vu ce phénomène. _____

Question : voyez-vous autre chose à ajouter à ce sujet ?

Réponse : non, si ce n'est le fait que l'après-midi même, un hélicoptère de couleur jaune a tourné sur le secteur, notamment dans la zone où j'ai vu cette lumière. Il avait insisté sur la zone de VALADY. Je ne sais pas si ça peut avoir un rapport. _____

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 16 janvier 2016 à 15 heures 55 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code unité 15100	Nmr P.V. 01445	Année 2015	Nmr dossier justice	Nmr pièce 07	N° feuillet 1 / 1
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	------------------------	-----------------------------

Le dimanche 17 janvier 2016 à 15 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous nous sommes rapprochés des militaires de la Gendarmerie des transports aériens sis à TOULOUSE, ce afin de savoir si un service particulier pouvait être requis, dans le cadre du phénomène spatial porté à notre connaissance. Le but étant de savoir si une activité quelconque aurait pu être enregistrée dans le secteur de signalement à la date des faits.

En réponse, nous apprenons que nous avons la possibilité de solliciter le Capitaine affecté au détachement spécialisé de la Gendarmerie de l'air à ISTRES. Ce dernier est chargé d'établir le lien entre les services de Gendarmerie et ceux de l'armée de l'air.

Après lui avoir communiqué l'ensemble des éléments en notre possession, sur le phénomène observé au cours de la nuit du 08 au 09 novembre 2015, le capitaine _____ a pu nous apporter les éléments suivants :

- Le centre de détection et de contrôle de SAINT MARS LA PILE (37), chargé du suivi des tracés radars d'aéronefs, ne fait état d'aucune anomalie dans la zone concernée, le jour du témoignage.

- La même recherche, effectuée auprès du centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS), de l'armée de l'air, ne fait état d'aucune trace d'un quelconque phénomène dans les données observées.

Aucune autre investigation ne peut être réalisée par les services de l'armée de l'air afin d'expliquer le phénomène porté à notre connaissance.

Fait

le 17 janvier 2016

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
15100	01445	2015		05	1 / 1

Le samedi 12 décembre 2015 à 17 heures 30 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous avons pu établir que le club de modélisme Ruthénois, ayant son siège social à RODEZ, utilisait un site d'envol sur les hauteurs du lieu dit « Panat », commune de CLAIRVAUX D'AVEYRON.

Nous avons alors pris attache avec le responsable du club précité. Ce dernier nous a confirmé l'information. Après lui avoir exposé le but de notre appel, et communiqué les éléments en notre possession, il en ressort que les faits constatés par M. ne peuvent pas avoir de rapport avec l'utilisation d'un appareil de modélisme, notamment un drone. D'autre part, à la période des faits, aucun vol n'a eu lieu dans ce secteur, de la part des membres du club.

Fait à

le 12 décembre 2015

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
15100	01445	2015		08	1 / 1

Le dimanche 17 janvier 2016 à 17 heures 00 minute.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Le 11 novembre 2015, nous procédons au recueil de l'audition de M. _____ témoin d'un phénomène spatial particulier. A l'issue, _____ nous remet un fichier comportant le cliché photographique de l'une des lueurs qu'il a observées. Ce cliché est imprimé et joint au présent.

S'agissant d'une impression en noir et blanc, et d'un cliché d'une qualité moyenne, le fichier qui s'y rapporte est gravé sur Cd-Rom dont un exemplaire sera destiné au groupe d'étude et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN) pour exploitation ultérieure.

Fait à _____

le 17 janvier 2016

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15100	01445	2015	

Nmr pièce	N° feuillet
03	1 / 1

Le mercredi 11 novembre 2015 à 10 heures 05 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

0, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous avons réalisé plusieurs plans de situation, ce par rapport aux indications communiquées par M. , à savoir :

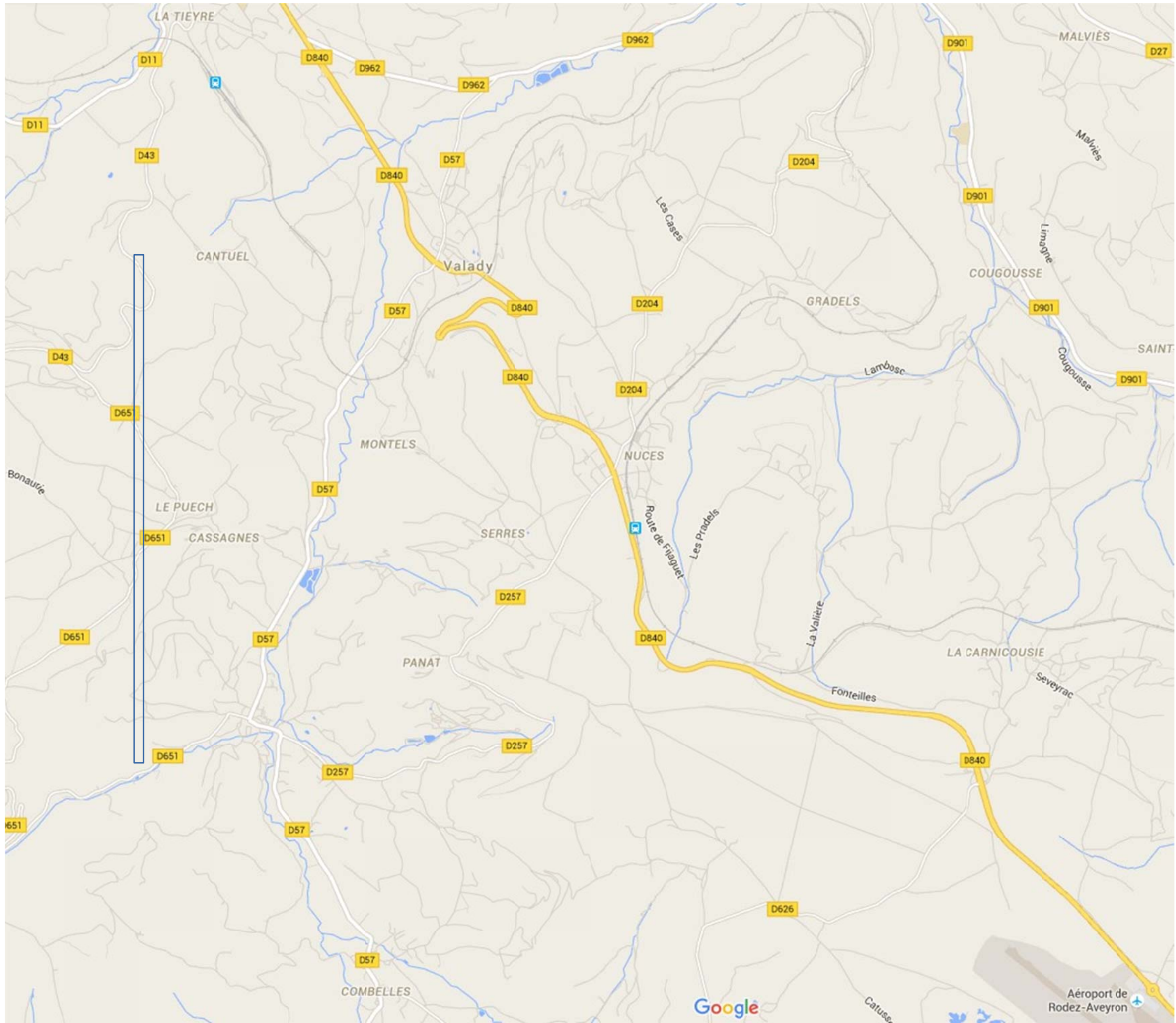
- Plan n° 01 : vue générale de la zone d'observation du phénomène
- Plan n° 02 : vue rapprochée de la zone d'observation du phénomène
- Plan n° 03 : vue de la zone d'éloignement du phénomène

Ces plans sont annexés au présent procès-verbal.

Fait à

le 11 novembre 2015

L'Officier de Police Judiciaire



PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
15100	01445	2015		1	1 / 2

Le dimanche 17 janvier 2016 à 15 heures 50 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 10 novembre 2015, M. _____, sapeur pompier professionnel employé au sein de l'aéroport de RODEZ - MARCILLAC, prends attache avec notre unité. Ce dernier nous indique avoir été témoin d'un phénomène spatial particulier le dimanche 08 novembre 2015 dans une zone proche de la commune de VALADY. Il est invité à se présenter à notre unité afin de recueillir son témoignage.

EXPOSÉ DES FAITS

Le dimanche 08 novembre 2015 aux environs de 00 heure 10, M. _____ circule sur le RD 840, commune de VALADY. Alors qu'il traverse le lieu dit « Nuces », il a le sentiment d'observer des lueurs de couleur jaunes, se déplaçant rapidement dans le ciel sur sa droite. Poursuivant sa route, _____ constate à nouveau ce même phénomène, ce alors qu'il se trouve dans le virage dit « du Préfet », RD 840, commune de VALADY. Une fois avoir regagné son domicile à VALADY, il a pu continuer à observer ces lueurs. Ce phénomène sera confirmé, en tout ou partie, par deux autres témoins.

ENQUÊTE

_____ déclare avoir remarqué la présence dans le ciel, de 05 à 06 lueurs de couleur jaune orangées. Elles se déplaçaient, espacées d'une distance d'environ 100 mètres, entre les communes de CLAIRVAUX D'AVEYRON et VALADY, en formant des boucles.

Selon _____, ces lueurs n'émettaient aucun bruit, avaient une taille qu'il compare à celle d'un petit avion ou d'un hélicoptère. Elles se déplaçaient à une altitude d'environ 150 mètres. Elles ont fini par disparaître en altitude, en direction du hameau de Cassagnes Comtaux. Depuis son domicile, en présence de son fils, _____ a réalisé un cliché photographique d'une des lueurs, qu'il nous remet. **(cf pièces n° 02 et 08).**

Selon les indications communiquées par le témoin, divers plans de situation sont réalisés afin de localiser la zone d'observation **(cf pièce n° 03).**

_____ confirme le phénomène observé par son père mais en donne une description un peu différente. Selon lui, ces lueurs jaune correspondaient à la couleur des anciens phares de voiture. Elles se sont déplacées en altitude avant de disparaître, chacune à leur tour, à l'horizontale et à une vitesse assez conséquente. Selon lui, ce phénomène ne pouvait pas correspondre au déplacement d'un objet volant connu **(cf pièce n° 04).**

Poursuivant nos investigations, nous avons pu établir qu'un club de modélisme utilisait un site d'envol implanté sur une commune voisine du lieu d'observation du phénomène, à savoir CLAIRVAUX D'AVEYRON. Un contact avec un responsable de ce club a permis d'écarter toute utilisation d'appareil à la date des faits et dans la zone concernée **(cf pièce n° 05).**

L'Officier de Police Judiciaire

Au cours de notre enquête, nous apprenons qu'un dénommé _____, demeurant la commune de VALADY, aurait également observé le phénomène décrit par les membres de la famille _____. Entendu, _____ déclare avoir observé, un soir du mois de novembre aux environs de minuit, la présence d'une lumière de couleur blanc-jaune, de forme ronde, de la taille d'un gros projecteur environ. Cette lumière était stable. Elle se situait au niveau du virage dit « du Préfet », sur l'axe DECAZEVILLE - RODEZ. M. _____ a constaté la présence de cette lumière durant environ 15 minutes (**cf pièce n° 06**).

Par l'intermédiaire des militaires de la brigade des transports aériens de Toulouse, nous apprenons que le capitaine _____, affecté au détachement spécialisé de la Gendarmerie de l'air à ISTRES, pourrait apporter des informations en rapport avec le phénomène observé. Les investigations menées par les services de l'armée de l'air ne font état d'aucun phénomène particulier, dans la zone concernée, à la période communiquée (**cf pièce n° 07**).

Le cliché photographique communiqué par _____ est joint au présent procès-verbal. N'ayant pu être imprimé en couleur, une copie de ce cliché est jointe sur Cd-Rom (**cf pièce n° 08**).

CLÔTURE

De l'enquête effectuée, il ressort qu'aucune explication plausible n'a pu être apportée au phénomène décrit par les membres de la famille _____.

En conséquence, nous clôturons la présente procédure en l'état que nous adressons à la direction de la Gendarmerie Nationale à ISSY LES MOULINEAUX et à M. le Préfet de l'Aveyron à RODEZ. Mentionnons qu'un exemplaire est adressé par voie électronique au groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN) à TOULOUSE.

Fait à _____

le 17 janvier 2016

L'Officier de Police Judiciaire